

## FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

### NOTICE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION POUR LA FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS AU LYCEE LEPERVANCHE

#### Liste 2

#### CURSUS PARTIEL BAC PRO ASSP et SAPAT

Destinés aux titulaires et futurs titulaires dans l'année  
du Bac Pro SAPAT ou du Bac Pro ASSP

*Retrait des dossiers sur le site internet du lycée Lépervanche*

[lycee-lepervanche.ac-reunion.fr](http://lycee-lepervanche.ac-reunion.fr)

***Vous ne pouvez pas vous inscrire sur les 2 listes. Il faudra faire un choix : liste 1 (candidats de droit commun) ou liste 2 (candidats titulaires du Bac pro ASSP ou SAPAT ou en terminale Bac pro ASSP ou SAPAT)***

***Inscription uniquement par courrier recommandé avec accusé de réception***

Début des inscriptions	Lundi 29 octobre 2018
Clôture des inscriptions	Vendredi 16 novembre 2018 ( <i>cachet de la poste faisant foi</i> )
Etude et sélection des dossiers	du 11 au 15/02/19
Résultats sélection des dossiers	28 mars 2019
Entretien individuel	du 20 au 25/05/19
Résultats de l'épreuve d'admission	vendredi 14 juin 2019
Date limite de confirmation d'inscription	Lundi 24 juin 2019 à 12h
Rentrée	23 août 2019

#### **Epreuves de sélection 2019**

Arrêté du 22 octobre 2005 relatif au Diplôme d'ETAT d'aide-soignant modifié

## Conditions d'accès à la formation

**Age** : 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation

**Nombre de places** : 5

Les épreuves de sélection comprennent une sélection sur dossier et un entretien individuel d'admission épreuve.

### La sélection sur dossier

La première phase de sélection consiste en l'étude des dossiers. L'examen des différentes pièces constitutives du dossier permet de retenir les candidats qui seront convoqués à l'entretien. Les candidats dont le dossier n'a pas été retenu en sont informés par courrier.

### L'entretien individuel d'admission :

La deuxième phase de sélection consiste en un entretien individuel d'admission, noté sur 20 points, est évalué par :

- un directeur d'un institut de formation d'aides-soignants ou d'un institut de formation en soins infirmiers ou un infirmier, formateur permanent dans un institut de formation d'aides-soignants ou dans un institut de formation en soins infirmiers
- un infirmier exerçant des fonctions d'encadrement ou un infirmier ayant une expérience minimum de trois ans en exercice dans un service ou une structure accueillant des élèves aides-soignants en stage.

Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

L'entretien individuel consiste en un entretien individuel de 20 minutes maximum avec deux membres du jury et se déroule en deux temps :

- a) Présentation de son parcours par le candidat
- b) Discussion/échange avec le jury sur la base du dossier du candidat afin d'évaluer sa connaissance, son intérêt pour la profession d'aide-soignant et sa motivation

A l'issue de cet entretien d'admission, le jury établit la liste de classement en fonction du nombre de places ouvertes. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

### Les résultats :

A l'issue de l'entretien individuel d'admission et aux vues de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement ; cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire. Elles seront affichées au Lycée Léon de Lépervanche suivant le calendrier établi en page d'entête et sur le site internet du lycée Lépervanche [lycee-lepervanche.ac-reunion.fr](http://lycee-lepervanche.ac-reunion.fr)

Les résultats ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées. Cependant un report d'admission est possible **sous certaines conditions.**

### Cas particuliers

Art. 12 bis. Dans chaque institut de formation, les candidats aux épreuves d'admission présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Ils adressent leur

demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapés et en informent les instituts de formation.

### Convocation

Le candidat recevra par courrier une convocation au concours dès lors que son dossier d'inscription sera dûment validé, les frais d'inscription réglés, les pièces justificatives présentées.

Une convocation à un entretien de sélection est envoyée individuellement à l'adresse indiquée par le candidat.

Le candidat reçoit sa convocation dans les 15 jours précédant la date effective des entretiens de sélection quand son dossier d'inscription a été validé pour accéder aux épreuves d'entretien de sélection.

*Les candidats n'ayant pas reçu leur convocation aux épreuves d'entretien individuel au moins 5 jours avant le début des épreuves doivent contacter la formation d'aides-soignants (tel : 02 62 42 75 57)*

Tout changement d'adresse doit être signalé à la formation d'aides-soignants par un écrit, soit par :

- mail à l'adresse : [fas.lepervanche@ac-reunion.fr](mailto:fas.lepervanche@ac-reunion.fr)
- courrier à l'adresse ci-dessus

Aucune demande de changement ne pourra être traitée par téléphone.

Le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité du lycée Lépervanche, établissement organisateur du concours.

Le lycée Lépervanche ne peut être tenu pour responsable des retours de courriers pour adresse incomplète, ou insuffisante, ou changement non signalé.

### Frais d'inscription

Ils sont obligatoires pour tous les candidats.

Ils s'élèvent à **50 euros** pour l'année 2019.

Aucun remboursement ne sera effectué au candidat, quel que soit le motif de non-participation aux épreuves de sélection.

Le paiement s'effectue exclusivement par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Lépervanche.

### Confirmation d'inscription

Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats. **Si dans les 10 jours suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.**

**Important : la scolarité se déroulera au lycée Lépervanche au Port sur seize mois en raison des vacances scolaires.  
Fin des études décembre 2020**

## Admission définitive

L'admission définitive à l'école est subordonnée :

- A la production **au plus tard le premier jour de la rentrée**, d'un certificat médical par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession
- la production **au plus tard le jour de la première rentrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation **en vigueur** fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

## Coût de la formation et aides financières éventuelles

- Prise en charge financière nulle, partielle ou totale part l'Etat de la formation selon les situations individuelles des candidats qui seront étudiées au cas par cas
- coût de la formation :
  - Coût de formation pour les demandeurs d'emploi : 2556.40 euros
  - Coût de la formation pour les salariés : 3665.20 eurosPour tous les autres candidats, il n'y a pas de coût de formation.
- Des Aides au financement peuvent être proposées en fonction du profil des candidats par les organismes de la promotion sociale ou professionnelle : se renseigner auprès du GRETA : contact : Madame VOISIN 02 62 41 81 13 [sandrine.voisin@ac-reunion.fr](mailto:sandrine.voisin@ac-reunion.fr) , de Pôle emploi ou de son employeur.

N.B : Aucune aide financière possible venant du lycée.

La bourse régionale: l'imprimé de la demande de bourse d'études est remis aux candidats en septembre, la bourse est versée en fonction de la situation individuelle du candidat.

DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'AIDES-SOIGNANTS 2019 – CURSUS PARTIEL BAC PRO ASSP OU  
SAPAT  
LISTE DES PIÈCES À FOURNIR  
(Cette feuille est à joindre au dossier d'inscription)

**Nom- Prénoms :** .....

*Afin de vous assurer de n'avoir rien oublié,*

*Veillez cocher ci-dessous que chaque document est bien présent dans votre dossier.*

**PIÈCES À FOURNIR POUR TOUS LES CANDIDATS à envoyer dans une grande enveloppe en recommandé avec accusé de réception avant le 16 novembre 2018.**

- la fiche d'inscription (1 page) à renseigner, imprimer, compléter, signer et à joindre au dossier d'inscription.
- Un chèque d'inscription **signé** de 50 euros à l'ordre de : **l'agent comptable du lycée Lépervanche**
  - inscrire au dos en haut et à gauche les nom et prénoms du candidat si différents du titulaire du compte.
  - agraffer en haut à gauche de la fiche d'inscription**Attention : les dossiers payés par mandat seront rejetés. Aucun remboursement ne sera effectué**
- une lettre de motivation **manuscrite**
- un curriculum vitae même en l'absence d'expérience professionnelle
- une photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité recto-verso ou passeport)
- la photocopie du diplôme ou du relevé de notes bac pro ASSP ou SAPAT ou certificat de scolarité si candidat en terminale bac pro ASSP ou SAPAT dans l'année scolaire 2018-2019.
- Photocopie du dossier scolaire comportant les résultats obtenus en formation et aux épreuves (bulletins scolaires de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup>, terminale) ainsi que les appréciations de stages (seconde, première, terminale)
- Enveloppes autocollantes avec nom, prénoms et adresse du candidat dont :
  - 1 enveloppe autocollante de format 11X22 affranchie **au tarif des lettres recommandées + un imprimé recommandé avec accusé de réception à retirer à la poste et à compléter impérativement suivant les informations ci-dessous**

Taxe de recommandation cochez /-/ R 1  
**Destinataire :** votre adresse postale

cochez /-/ lettre  
**Expéditeur :** Formation d'aides-soignants  
Lycée Lépervanche  
BP 1015  
97828 Le Port cedex

- 2 enveloppes autocollante de format 11X22, affranchie au tarif en vigueur pour un courrier de 20g
- une grande enveloppe autocollante de FORMAT 32X23 affranchie au tarif en vigueur pour un courrier de 60g

**Le règlement du concours ainsi que les documents nécessaires à la constitution du dossier d'inscription pour tous les candidats seront à télécharger entre le 29 octobre et le 16 novembre 2018 sur le site internet : [www.lycee-lepervanche.ac-reunion.fr](http://www.lycee-lepervanche.ac-reunion.fr) « formations » « aides-soignants » « concours »**

**Le dossier d'inscription téléchargé et complet doit être retourné uniquement par courrier recommandé avec accusé de réception au :**  
**LYCEE LEPERVANCHE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS**  
**CONCOURS AIDE-SOIGNANT – CURSUS PARTIEL**  
**BP 1015**  
**97 828 LE PORT CEDEX**

**LISTE 2 : CURSUS PARTIEL BAC PRO ASSP OU SAPAT  
FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS**

**Fiche d'inscription aux épreuves de sélection 2019 Lycée Lépervanche**

<p><b>Nombre de places : 5</b></p>
<p><b>CIVILITE :</b> .....</p> <p><b>NOM DE NAISSANCE :</b> .....</p> <p><b>NOM D'USAGE :</b> .....</p> <p><b>PRENOMS :</b> .....</p> <p><b>NATIONALITE :</b>.....</p> <p><b>DATE DE NAISSANCE :</b> .....</p> <p><b>LIEU DE NAISSANCE :</b> .....</p> <p><b>ADRESSE :</b> .....</p> <p>.....</p> <p><b>CODE POSTAL</b> .....</p> <p><b>VILLE</b> .....</p> <p><b>Tel Domicile : 0262</b> .....</p> <p><b>Tel GSM : 069</b>.....</p> <p><b>Email :</b> .....</p>
<p><b>SITUATION PROFESSIONNELLE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Salarié</li> <li><input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi</li> <li><input type="checkbox"/> Elève / Etudiant</li>   <li><input type="checkbox"/> J'accepte la diffusion de mes résultats sur le site internet du lycée Lépervanche</li> </ul>
<p><b>TITRE D'INSCRIPTION :</b></p> <p>Citez le diplôme ou la situation qui vous permet de vous présentez, à l'épreuve orale d'admission directement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> BAC ASSP (obtention ou actuellement en terminale)</li> <li><input type="checkbox"/> BAC SAPAT (obtention ou actuellement en terminale)</li> </ul>

Je soussigné(e) .....atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et **avoir pris connaissance du fait que tout dossier incomplet ne sera pas retenu.**

J'autorise la formation d'aides-soignants du Port à conserver ma déclaration sur un support informatique sous réserve qu'une copie fidèle et durable soit produite en cas de besoins.

**Date :**

**signature du candidat** (des parents  
Si candidat mineur)